



MEDICALEMENT VOTRE

Nuisances sonores



Ces nuisances sonores gênent 59 % des personnes sur leur lieu de travail, selon une enquête réalisée par l'association JNA et l'Ifop. Non seulement le bruit a un impact sur la qualité de leur travail, mais il a aussi des conséquences sur la santé des actifs. Pour en savoir plus, 20 Minutes a interrogé le professeur Jean-Luc Puel, enseignant à l'université de Montpellier, chercheur à l'Inserm, et président de la Journée nationale de l'audition.

Les nuisances sonores subies sur le lieu de travail sont-elles dangereuses ?

Il y a deux types de bruits : le bruit très fort, dépassant les 80 db, va endommager l'oreille et provoquer des surdités, acouphènes ou hyperacousies douloureuses... Et le bruit inférieur à 80 db. Mais ce que montre l'enquête, c'est que les personnes questionnées s'en plaignent aussi.

Quelles sont les conséquences sur le travail ?

Les **open spaces** avaient été mis en place pour faire travailler les gens en équipe. Mais les conditions de travail sont mauvaises. Quand on évolue dans un milieu bruyant, il est plus compliqué de comprendre les autres, de saisir les consignes, d'entendre les signaux d'alarmes... Cela demande un effort de concentration, ce qui est épuisant. Et quand on est fatigué, on est irritable, on supporte moins ses collègues, ça crée des conflits, les relations entre salariés et hiérarchie se détériorent. En outre, si vous comprenez mal les consignes, vous risquez l'accident du travail.

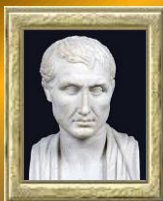
Quelles sont les conséquences du bruit sur la santé ?

Le bruit génère notamment des troubles du sommeil. En outre, les personnes qui évoluent dans un environnement bruyant sont stressées, irritées, ce qui entraîne hypertension, douleurs au dos et maladies cardio-vasculaires. Ce sont des maux que l'on ramène chez soi, après le travail. On ne s'en débarrasse pas parce que sa journée est terminée.

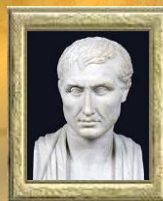
Que faut-il faire pour lutter contre le bruit ?

On peut aménager les locaux avec des matières non réverbérantes sur les murs. On peut aussi aménager des postes de travail, on n'est pas obligé de regrouper tout le monde en permanence. On peut développer des salles de réunion pour favoriser le travail en équipe, mais aussi des salles de repos auditives. Pour l'instant, ce n'est pas vraiment rentré dans les mœurs. En revanche, il n'est pas bon de s'isoler en ayant, huit heures par jour, des écouteurs sur les oreilles.

Mais il faut avant tout sensibiliser les salariés. L'enquête révèle qu'ils ne signalent pas à leur hiérarchie, ni à la médecine du travail, les troubles sonores qu'ils subissent. Par ailleurs, les entreprises doivent comprendre qu'il est peut-être très intéressant pour elles d'investir dans des aménagements, car des salariés qui travaillent dans de bonnes conditions sont plus productifs. Enfin, il faut sensibiliser les pouvoirs publics à ce problème..



PAROLE DE SAGE



" Le fruit le plus agréable et le plus utile au monde est la reconnaissance. "

Ménandre



A L'ÉVERTUÉ

S'ANNITUÉ



Retrait de lots

- Lots de ESMYA 5 mg, comprimé, chez Gedeon Richter
- Lot 17-59174 de SANTANE N9, plantes pour tisane en sachet-dose, chez Iphym

Retrait d'Autorisation de Mise sur le Marché

- PERINDOPRIL/INDAPAMIDE, comprimé, chez Zydus
- Toutes spécialités à base de PSEUDOPHEDRINE
- HYDROXYZINE, comprimé 25 mg, chez Teva